



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2017

le 3 mai 2017

Concerne :

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 137 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les dépenses supplémentaires que la Municipalité a engagées durant l'exercice 2016 :

Le 18 avril 2016	111.3170.02	"Manifestations diverses"
	<u>Fr. 5'000.--</u>	Achats des cadeaux pour les jeunes citoyens
Le 9 mai 2016	153.3011.00	"Traitements"
	<u>Fr. 9'030.--</u>	Paiement de jours de récupération
Le 15 août 2016	111.3659.02	"Subventions - Dons occasionnels"
	<u>Fr. 10'000.--</u>	Société coopérative du manège de Villard - Don
Le 27 novembre 2016	440.3155.00	"Entretien des véhicules"
	<u>Fr. 20'700.--</u>	Réparation véhicule électrique accidenté

TOTAL à la charge de l'exercice 2016 Fr. 44'730.--



2. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 11/2017,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2016, pour un montant total de Fr. 44'730.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic :  Le secrétaire : 

 **Alain Grangier** **Pierre-A. Dupertuis**

The seal of the Municipality of La Tour-de-Peilz is circular with the text "MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ" around the perimeter. Inside the seal, it says "CANTON DE VALD" and "LIBERTÉ ET PATRIE".

Délégation municipale : Municipalité in corpore

Adopté par la Municipalité : le 3 avril 2017

